

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Monsieur Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°06 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021. (*Rapporteur : Magali LOISEAU*).

Les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir, tous les ans, un Rapport Social Unique depuis le décret du 30 novembre 2020. Ce rapport se substitue au bilan social.

Ce document présente les données chiffrées concernant la situation du personnel de la collectivité (détail des effectifs en fonction des différentes catégories d'agents, mouvements de personnel et évolution professionnelle, absences et temps de travail, budget et rémunération, formation, prévention, droits sociaux...).

Il revient au Conseil d'administration du CCAS de prendre acte de ce rapport, pour l'année 2021.

Vu l'article 9bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base des données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 9 mars 2023

Le Conseil d'administration prend acte du rapport social unique 2021 joint en annexe.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23
Publié électroniquement le : 15/02/23

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

